



PROTOCOLE COVID **ACHVB asbl - version 2.2 du 28/09/2020**

1. Introduction

Après des mois de confinement il nous est à nouveau permis de pratiquer notre sport indoor favori. Ceci bien entendu en tenant compte des restrictions imposées par les diverses autorités (nationales, régionales et locales) afin de limiter autant que possible la propagation de la pandémie Covid-19. Il va sans dire que la fédération, ses clubs et supporters doivent adhérer strictement à ces règles et recommandations.

Conformément à l'article 3.3.12 du règlement de la Compétition Nationale, le Conseil d'Administration de l'ACHVB peut, en cas de force majeure générale et de circonstances exceptionnelles, adopter des mesures exceptionnelles concernant le championnat en cours. Ces mesures exceptionnelles priment sur les règles du règlement en vigueur.

En se basant sur le protocole pour les matchs et tournois de volleyball en salle que la fédération et ses deux ailes ont élaboré un protocole. Celui ci décrit un certain nombre de dérogations aux règles internationales de jeu et aux règlements des compétitions. Cependant, en fonction des mesures locales futures que les différentes autorités seraient encore amenées à prendre, des éventuels ajustements pourront être apportés aux différents protocoles. La publication de ces nouvelles versions se fera sur le site de l'ACHVB <https://achvb.be/> (Documents cpci>Covid) et afin de faciliter leur compréhension, les modifications seront indiquées en rouge (y compris la date de version).

Les protocoles les plus récents pourront toujours être retrouvés sur le site de l'ACHVB <https://achvb.be/> (Documents cpci>Covid)

Étant donné que les autorités locales ou les exploitants d'infrastructures sportives peuvent à tout moment prévoir des mesures supplémentaires spécifiques, chaque club visité devra:

- Envoyer les informations ou prescriptions les plus récentes concernant l'infrastructure sportive au responsable Info & communication de l'ACHVB (info@achvb.be), qui les fera paraître sur le site de l'ACHVB, menu>protocole des salles et enverra une copie par mail au responsable CPCI, par exemple en ce qui concerne l'accessibilité et

l'utilisation de la salle de sport, la disponibilité des vestiaires et des douches, l'accès des visiteurs, etc.. ;

- Adresser également ces informations par e-mail au secrétaire du club visiteur et au responsable CPCI, au plus tard quatre jours calendrier avant le jour du match (donc le mardi pour les matchs du samedi et dimanche et le lundi pour les matchs du vendredi soir) ;
- Toute modification ultérieure devra être communiquée immédiatement par téléphone et confirmée immédiatement après par e-mail.

Le club visiteur devra donc-respecter les instructions reçues du club visité et consulter le site de l'ACHVB (<https://achvb>) avant tout déplacement afin de prendre connaissance des réglementations locales.

Il appartiendra dès lors à tous les acteurs de notre sport de s'assurer que nous pourrons continuer à jouer au volleyball dans le respect de chacun et des règles en vigueur. Nous sommes conscients que ces diverses mesures sont contraignantes et parfois légèrement différentes des contraintes ou restrictions locales et régionales, mais le respect de ces mesures devrait contribuer à nous permettre de jouer en toute sécurité au Volleyball et éviter que nous ne puissions plus avoir accès aux complexes sportifs.

Ceci est donc une responsabilité partagée par tous les amateurs du volley !

Si vous manquez de réponses à vos interrogations sur le respect des mesures d'organisation de la compétition provinciale et de la coupe du Hainaut ou si vous souhaitez obtenir des dérogations par rapport au protocole actuel, nous vous invitons à nous contacter via l'adresse électronique (covid@achvb.be) . Nous nous efforcerons de vous répondre endéans les deux jours.

Les questions concrètes concernant les matchs du championnat provincial doivent être adressées à la CPCI (cpci@achvb.be). Une réponse vous parviendra endéans les deux jours.

2. Directives générales

Les lignes directrices suivantes ont déjà été largement communiquées par Volley Vlaanderen, la Fédération Volley Wallonie-Bruxelles et l'ACHVB. Elles doivent être strictement respectées dans les compétitions:

- Ayez du bon sens, ne paniquez pas dans l'appréciation de la situation et des instructions ci-dessous;
- Vous avez des problèmes de santé? Restez à la maison, consultez votre médecin traitant qui pourra décider de vous faire tester;
- Rentrez immédiatement chez vous si des symptômes surviennent lors de la pratique de votre activité sportive, tels que : rhume, écoulement nasal, éternuements, maux de gorge, toux, oppression thoracique, maux de tête, fièvre et / ou perte soudaine d'odeur ou de goût. Cela s'applique à tout le monde (joueurs, entraîneurs, officiels, supporters, ..). Consultez immédiatement votre médecin traitant;
- Dans la mesure du possible, gardez vos distances, tenez-vous à 1,5 m des personnes de 18 ans ou plus, portez un masque lors de vos déplacements;
- Évitez les rassemblements ou groupes importants de personnes;
- Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon / gel hydro alcoolique, aussi souvent que nécessaire et surtout avant et après la pratique de votre sport;

- N'utilisez que votre propre matériel (essuies, bidons ou gourdes, etc.);
- Suivez les règles et les instructions de l'endroit où vous vous trouvez;
- Ne vous serrez pas la main et évitez tout autre contact physique tel que lescheck, accolades, embrassades, câlins, etc.

Une contamination Corona au sein de l'équipe ?

Si un membre de l'équipe est testé positif au coronavirus les directives gouvernementales en vigueur sont applicables. Cela signifie que cette personne suit les directives que le gouvernement lui impose. Lorsque le gouvernement conseille de se mettre en quarantaine, il est impératif de suivre le conseil. Pendant la période de quarantaine imposée, vous ne participerez bien sûr pas aux sessions d'entraînement et/ou aux compétitions. La participation de joueurs / joueuses à des matches pendant une période durant laquelle ils seraient normalement en quarantaine est considérée comme une participation illégale à ce match et sera sanctionnée en conséquence.

Si une de vos équipes a des problèmes, que deux ou plusieurs joueurs doivent être écartés, que cette procédure empêche cette équipe d'être mise en place, veuillez contacter immédiatement la commission Covid autant que possible la veille du match prévu, à l'adresse (covid@achvb.be). Les conséquences pour le championnat et/ou la coupe pourront alors être évaluée. Les pièces justificatives utiles doivent aussi être transmises immédiatement avant le match prévu. Les dispositions légales en matière de respect de la vie privée sont garanties pour les documents transmis.

La CPCI (cpci@achvb.be) cellule COVID cherchera toujours une solution juste en faveur de la compétition en cours, dans l'intérêt des clubs et du sport. Il est évident que cette concertation ne sera pas toujours facile et qu'il ne sera pas possible de satisfaire toutes les parties dans tous les cas. Dans l'intérêt général du volleyball Hainuyer, nous comptons sur la coopération constructive et la flexibilité de tous les clubs participants aux compétitions. Comme déjà mentionné précédemment, nous sommes tous conjointement responsables de notre expérience volley-balistique commune.

Les décisions de la commission COVID (covid@achvb.be) ne peuvent être contestées qu'en vertu des dispositions du règlement juridique de la FVWB par le biais de ce que l'on appelle les réclamations administratives. La procédure d'urgence sera toujours d'application (Chapitre 8 de l'annexe juridique de la FVWB).

3. Adaptations organisationnelles

3.1. Mesures gouvernementales

Ce protocole est basé sur les mesures actuelles imposées par le gouvernement. En fonction de l'évolution de cette pandémie et de toute mesure supplémentaire, des ajustements à ce protocole peuvent être nécessaires. Par conséquent, consultez toujours la version la plus récente sur notre site Web de l'ACHVB (<https://achvb.be/>).

3.2. Déplacements restreints dans certaines régions de Belgique

Si des restrictions sont imposées par le conseil national de sécurité ou les autorités locales, les clubs concernés doivent suivre strictement ces directives. Cela peut signifier qu'un ou plusieurs matches ne peuvent être joués, parce qu'une salle de sport n'est pas disponible ou qu'une équipe n'est pas autorisée à se déplacer dans une autre région. Nous rechercherons la meilleure solution en concertation avec les clubs impliqués et la CPCI (cpci@achvb.be)

3.3. Fin anticipée du championnat

Il est possible que la compétition ne puisse pas être jouée dans son intégralité ou que pendant la saison, elle soit interrompue pendant une période définie, de sorte qu'à la fin de la saison tous les matches n'aient pas été joués. Le championnat pouvant dès lors être considéré comme définitivement clôturé. Le cas échéant, les principes suivants ont été décrits pour déterminer le classement final et toute promotion / relégation d'équipes éventuelles:

1) Si moins de la moitié des rencontres du championnat ont été jouées (suivant le calendrier)

La compétition sera considérée comme nulle et non avenue. Aucun classement ne sera établi, aucune équipe ne sera promue ou reléguée, aucun champion ne sera désigné. Attention dès qu'une série serait dans cette situation, cela serait appliqué à toutes les séries du championnat.

2) Si au moins la moitié des rencontres du championnat ont été jouées (suivant le calendrier)

Le classement final sera déterminé par le quotient de match : le nombre de points obtenus divisé par le nombre de matchs joués. Sur base du score final calculé, des équipes seront promues et/ou reléguées. Attention dès qu'une série serait dans cette situation, cela serait appliqué à toutes les séries du championnat.

3.4. Annulation ou report d'une rencontre pour cause de COVID

En cas d'infection corona au sein d'une équipe, il est possible qu'aucun match ne puisse être joué par cette équipe pendant un certain laps de temps. Le club concerné doit en informer la commission Covid (covid@achvb.be) et ses adversaires dans les plus brefs délais. En concertation avec la CPCI, une date de remplacement pour le(s) match(s) pourra être recherchée en cas d'avis favorable de la CPCI (cpci@achvb.be). Le principe de base reste d'application à savoir qu'un joueur malade ou blessé est remplacé par un joueur réserve.

Si deux ou plusieurs joueurs d'une équipe présentant des symptômes liés au coronavirus doivent rester chez eux et que l'équipe manque de remplaçants, le club doit en informer immédiatement la commission COVID et à tout le moins la veille du match prévu, à l'adresse (covid@achvb.be). Il sera alors examiné au cas par cas si le match doit être annulé (forfait) ou s'il peut être reporté et si l'on doit rechercher une date de remplacement. Les pièces justificatives utiles (telles que les certificats médicaux, les résultats de tests, la communication du tracing, ...) doivent aussi être transmises immédiatement et avant le match prévu. Les dispositions légales en matière de respect de la vie privée sont garanties pour les documents transmis.

En cas d'annulation de dernière minute pour laquelle les dispositions du paragraphe précédent ne peuvent être respectées, il est également possible d'examiner après coup si elle peut être considérée comme une annulation pour cause de corona et dès lors reporté à une

date ultérieure. Toute annulation doit cependant être immédiatement signalée à la CPCI par téléphone et confirmée immédiatement par e-mail à la CPCI (cpci@achvb.be). Ensuite, l'adversaire et l'arbitre éventuellement désigné doivent bien entendu être informés par téléphone.

3.5. Extension des créneaux horaires des rencontres

Pour éviter le chevauchement de rencontres lors de journées de compétition à domicile, un étalement des horaires de ces rencontres pourrait être envisagée dans le calendrier. Par conséquent si les matches ne rentrent plus dans les délais réglementaires, le club peut contacter la CPCI (cpci@achvb.be) pour examiner les possibilités.

Une certaine flexibilité peut être envisagée pour les limites imposées des horaires.

4. Directives de base par groupe cible

1) Les clubs et leurs dirigeants

- Élaborez votre propre protocole (pour les entraînements et les compétitions) pour votre club;
- Avant le match, communiquez à temps (au plus tard quatre jours calendriers avant le match !) les directives en vigueur aux clubs visiteurs, au responsable Info & communication (info@achvb.be) et au responsable des rencontres (CPCI) (covid@achvb.be);
- Organisez le flux des joueurs et des spectateurs pour que les différents groupes se rencontrent le moins possible;
- Informez le public lorsque celui-ci enfreint les règles en vigueur;
- Installez la table des marqueurs de manière telle que toutes les personnes concernées puissent se tenir à 1,5 mètre de distance les uns des autres. Les personnes présentes à la table des marqueurs portent un masque à tout moment (avant - pendant - après);
- Si possible, assurez-vous que les participants et les officiels puissent accéder à des vestiaires permettant la distanciation de 1,5 mètre. Si nécessaire, mettez à disposition plusieurs vestiaires ou organisez une rotation des heures d'accès. Assurez-vous également qu'ils puissent utiliser les douches dans le respect des normes sanitaires. S'il n'est pas possible d'utiliser les vestiaires et/ou les douches, veuillez l'indiquer clairement dans vos propres directives, Il est alors conseillé aux participants et aux officiels de venir en tenue de match;
- Fournissez des produits de nettoyage pour nettoyer le banc de touche pendant le match après chaque changement de camp. En l'occurrence il appartient à l'équipe qui arrive au banc de touche de d'abord décontaminer la zone avant de l'utiliser;
- Mettez également à disposition du gel hydro alcoolique à la table des officiels et aux bancs de touche;
- Les 2 balles de match sont désinfectées avant le match. Veillez également à ce que les deux ballons de match soient désinfectés avant le début de chaque set ;
- L'équipe locale veillera à ce que le tableau d'affichage soit utilisé;
- La tablette ne sera utilisée que par 1 personne (signature toujours sous la supervision de l'arbitre et avec l'approbation des deux parties).

2) Officiels

- Suivez les instructions et les mesures en vigueur dans les installations sportives;
- Ne vous présentez pas trop tôt dans les installations sportives, mais assurez-vous de disposer d'un temps de préparation suffisant;
- Utilisez votre propre matériel (sifflets, cartes, etc.) et nettoyez-les après le match;
- Présentez-vous à la salle de sport déjà habillé en tenue officielle, de manière à ne pas utiliser ou le moins possible le vestiaire avant le match;
- Contrôle des participants : gardez une distance de 1,5 mètre ;
- Les officiels vérifieront dans la salle les participants inscrits sur la feuille de match. Le contrôle s'effectue à la table de marque par l'officiel compétent et les participants se présentent dans le prolongement de la ligne d'attaque. Tout le monde porte son masque;
- Après le tirage au sort les joueurs participant à l'échauffement officiel peuvent retirer leur masque au filet;
- Après la fin de l'échauffement les remplaçants remettent leur masque et les arbitres l'enlèvent.
- La zone d'échauffement est temporairement (et jusqu'à contre-indication) étendue afin de garantir la distance de 1,5m entre tous les membres de l'équipe ;
- **Ni l'arbitre ni aucun autre officiel ne sont responsables ou ne doivent veiller au respect des directives COVID au sein des installations sportives. C'est la tâche du délégué au terrain désigné par le club organisateur. Le délégué au terrain doit donc veiller pendant toute la durée de la rencontre au respect des directives COVID. Si les instructions et/ou observations du délégué au terrain devaient ne pas être suivies par les participants, celui-ci en avertira sans délai le 1er arbitre. Ensuite, avant le début de la prochaine phase de jeu, le 1er arbitre informera le capitaine de l'équipe concernée que la procédure prescrite n'est pas respectée et qu'en cas de récurrence une sanction pour retard sera appliquée.**
- **Pour cette raison nous vous conseillons vivement et ce durant la crise que nous connaissons de prévoir un délégué au terrain par terrain occupé.**

3) Staff de Coaching et staff médical

- Tous les participants âgés de 18 ans et plus doivent garder une distance de 1,5 mètre entre eux en dehors de l'aire de jeu. En tant que coach, gardez également une distance de 1,5 mètre à l'égard des joueurs, même pour les moins de 18 ans;
- Si la distance de 1,5 mètre ne peut être garantie sur le banc de touche, il est temporairement (et jusqu'à contre-indication) permis aux membres de l'équipe et aux remplaçants de s'asseoir sur des chaises ou sur un banc de touche supplémentaire dans le prolongement du banc de touche dans la direction de la zone d'échauffement;
- Il est conseillé de limiter au maximum le nombre de coaches et le staff médical en dehors de l'aire de jeu, les autres membres du staff pouvant prendre place dans les tribunes ;
- Lorsque vous changez de camp, nettoyez le banc de touche avant de l'utiliser. En l'occurrence il appartient à l'équipe qui arrive au banc de touche de d'abord décontaminer la zone avant de l'utiliser;
- Chaque membre du staff (**y compris le coach**) porte un masque à tout moment;
- Ne pas serrer la main, mais saluer les adversaires et l'arbitre à distance;

- Les officiels vérifieront dans la salle les participants inscrits sur la feuille de match. Le contrôle s'effectue à la table de marque par l'officiel compétent et les participants se présentent dans le prolongement de la ligne d'attaque. Tout le monde porte son masque.

4) Joueurs

- Tous les participants âgés de 18 ans et plus doivent garder une distance de 1,5 mètre entre eux en dehors de l'aire de jeu;
- Si la distance de 1,5 mètre ne peut être garantie sur le banc de touche, il est temporairement (et jusqu'à contre-indication) permis aux membres de l'équipe et aux remplaçants de s'asseoir sur des chaises ou sur un banc de touche supplémentaire dans le prolongement du banc de touche dans la direction de la zone d'échauffement;
- Lorsque vous changez de camp, nettoyez le banc de touche avant de l'utiliser. En l'occurrence il appartient à l'équipe qui arrive au banc de touche de d'abord décontaminer la zone avant de l'utiliser ;
- Ne pas serrer la main, mais saluer les adversaires et l'arbitre à distance;
- Les officiels vérifieront dans la salle les participants inscrits sur la feuille de match. Le contrôle s'effectue à la table de marque par l'officiel compétent et les participants se présentent dans le prolongement de la ligne d'attaque. Tout le monde porte son masque;
- Après le tirage au sort, les joueurs participant à l'échauffement officiel peuvent enlever leur masque au filet;
- Après la fin de l'échauffement, les remplaçants remettent leur masque et les arbitres l'enlèvent;
- Venez à la salle de sport vêtus de vêtements de sport, de manière à ne pas utiliser ou le moins possible les vestiaires avant le match;
- Essayez autant que possible de vous doucher à la maison;
- Gardez une distance de 1,5 mètre lors du changement de camp;
- N'utilisez que votre propre matériel individuel (bouteille d'eau, serviette,...) et nettoyez-le après la rencontre.

5. Paiement des officiels

L'officiel doit toujours être payé avant le début du match.

Les modes de paiement suivants sont autorisés :

1. Un paiement en espèces doit être effectué sur place dans les conditions suivantes :
 - Le montant dû doit toujours être glissé dans une enveloppe par arbitre, qui ne peut être collée ;
 - L'officiel a la possibilité de vérifier le montant sans toucher physiquement les billets et/ou les pièces.